
IAS 7

Etat des flux de trésorerie

La présente norme s'applique à toutes les entités quelle que soit la nature de leurs activités (Industrielle, commerciale, de service, financières etc.).

Une entité doit

- ▶ établir un tableau des flux de trésorerie selon les dispositions définies par la présente norme; et
- ▶ le présenter comme partie intégrante de ses états financiers pour chaque période donnant lieu à la présentation d'états financiers.

Une entité présente ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement de la façon la plus appropriée à son métier

L'état de flux de trésorerie doit permettre d'analyser l'évolution de la trésorerie de l'entité entre deux arrêts comptables en distinguant l'impact de:

- ▶ Son activité d'exploitation
- ▶ Son activité d'investissement; et
- ▶ Son activité de financement.

Présentation de l'état de flux de trésorerie

L'évolution de la trésorerie au cours d'un exercice se présente ainsi:

Trésorerie de début de période

(+) Variation de trésorerie

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation

(+) Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement

(+) Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

=Trésorerie de fin de période

Activités opérationnelles

Principe

Une entité doit présenter les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, en utilisant soit:

▶ **la méthode directe:**

les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont présentés selon les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes; ou

▶ **la méthode indirecte:**

les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont présentés en ajustant le résultat des effets:

- ▶ des transactions sans effet de trésorerie,
- ▶ des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liés à l'exploitation, et
- ▶ des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Activités opérationnelles

▶ *Méthode indirecte :*

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation se détermine en ajustant **le résultat net** pour tenir compte de l'effet :

- ▶ **des variations** durant l'exercice des postes d'actifs d'exploitation (les stocks et dans les créances et dettes d'exploitation) ;
- ▶ **des éléments sans effet de trésorerie**, tels que les amortissements, les provisions, les impôts différés, les gains ou pertes de change non matérialisés, les dividendes décidés et non encore distribués sur des placements en titres de capital ; et
- ▶ des autres éléments pour lesquels l'effet de trésorerie consiste en **flux de trésorerie d'investissement ou de financement**.

Informations obligatoires selon IAS 7

L'entité doit indiquer :

- ▶ La méthode adoptée pour la détermination de la composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie,
- ▶ La composante de la trésorerie et des équivalents de trésoreries:
- ▶ Le montant des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie **qui ne sont pas disponibles**
(*accompagnée d'une note de la direction*)

Informations obligatoires selon d'autres normes

Selon les stipulations de la norme *IFRS 5 « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées »*, l'entité doit indiquer les montants des flux nets provenant:

- ▶ des activités opérationnelles;
- ▶ des activités d'investissements; et
- ▶ des activités de financement.



**Pour plus de détails, merci
d'envoyer une demande à
l'adresse suivante:**

E-mail : contact@gfh.com.tn

Tél :+216 71 90 14 97

Fax:+216 71 90 17 92